



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 156-31-2022

### PRENEZ AVIS QUE :

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

Or, une présentation de ce projet de règlement peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse [www.ville.lassomption.qc.ca](http://www.ville.lassomption.qc.ca) dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projet en consultation écrite ».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires relativement à ce projet de règlement pendant une période de **15 jours, jusqu'au 2 février 2022 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe  
781, rand du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1  
Courriel : [greffe@ville.lassomption.qc.ca](mailto:greffe@ville.lassomption.qc.ca)

## RÈGLEMENT 156-31-2022

### Règlement amendant le règlement de zonage numéro 156-2008, tel qu'amendé, soit :

- Ajouter un article afin d'assujettir à une garantie monétaire certaines demandes ;
- Ajouter un article afin de préciser les montants de garantie monétaire ;
- Ajouter un article afin de préciser les conditions de remise de la garantie monétaire ;
- Modifier l'article 5.6 de manière à ajouter une précision quant à la garantie monétaire ;
- D'agrandir le secteur de PIIA « Secteur riverain (zone 11) » applicable au secteur résidentiel en bordure du boulevard de L'Ange-Gardien Nord dans le secteur Saint-Gérard ;
- D'agrandir le secteur de PIIA « Secteur commercial et résidentiel du boulevard de L'Ange-Gardien (entre la rue Tardif et le chemin de la Gare) (zone 29) » ;
- D'ajouter le secteur de PIIA « Parc industriel (zone 46) » applicable au Parc industriel sur le chemin des Commissaires et certains terrains ayant front sur la route 341 (montée de l'Épiphanie) ;
- D'ajouter les secteurs de PIIA « Secteur agricole en bordure de la route 341 au sud-est de la Rivière L'Assomption (zone 47) » et « Secteur agricole en bordure de la route 341 au nord-ouest de la Rivière L'Assomption (zone 48) » ;
- Ajouter au tableau de l'annexe « H-1 » le 300, rue Saint-Étienne ;
- Ajouter à l'annexe « H-1 » le rapport produit par la firme Bergeron Gagnon Inc. intitulé « La maison Joseph-Amédée-Thouin, 300, rue Saint-Étienne, L'Assomption – Mise à jour de la valeur patrimoniale de l'édifice ».

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) et au bureau de la Division de l'aménagement urbain situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.



Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier